

**Iroise Armorique
Locmaria-Plouzané (29)**

Tourisme - GOELIA

NUMÉRO DE DOSSIER : 8030

| COORDONNÉES | |
|-----------------------------|--|
| Résidence | Iroise Armorique 11 Rue d'Armorique 29280, Locmaria-Plouzané |
| Exploitant | GOELIA Immeuble l'Européen 91080, COURCOURONNES 01.87.12.70.92 / 01 60 76 59 00 proprietaires@goelia.com |
| Cabinet de Syndic | STEA FIT 1 Place du Parlement 31000, Toulouse 05 61 21 91 93 contact@stea-fit.com |
| Notaire programme | VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr |
| Référence cadastrale | Section AH n°117, 246, 345, 343, 125, 126, 127, 128, 131, 147, 349, 351, 353, 355, 357 Section AP n°150 |

| DÉTAILS DU BIEN VENDU | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Total HT | 123 400 € |
| Dont prix meubles anciens HT | 600 € |
| Dont prix honoraires HT | 11 400 € |
| Montant TVA | 2 280 € |
| Total TTC | 125 680 € |
| Frais Notaire | 10 200 € |
| Total acte en mains | 135 880 € |
| Rentabilité brute HT / HT | 5.76 % |
| Numéro copropriété | 37 + 127 (RGMT) + 220 (PKG) |
| Numéro d'exploitation | 6D |
| Type de lot | T3 |
| Surface | 44,40 m ² Carrez |
| Niveau / étage | RDC |
| Balcon | Oui terrasse de 8 m ² |
| Parking | Oui n°P6D |
| Classe énergie | E |

| DONNÉES FINANCIÈRES | |
|--|-------------|
| Charges de copro non récupérables (annuel) | 412 € |
| Fonds de travaux (annuel) | 102 € |
| Taxe foncière (2025) | 285 € |
| Dont TOM remboursée | 0 € |
| COPROPRIÉTÉ | |
| Date de la dernière AG | 18/06/2025 |
| Propriété des locaux d'exploitation | Copropriété |
| Année de construction | 2007 |
| DAT et livraison | - |

| DONNÉES D'EXPLOITATION | |
|-------------------------------------|---|
| Durée et début du bail | 9 ans ferme - (01/01/2021 - 31/12/2029) |
| Loyer annuel HT | 7 112 € |
| Mode d'indexation | Annuelle - IRL plafonnée à 2% |
| Modalité de paiement des loyers | Trimestriellement à terme échu |
| Travaux à la charge de l'exploitant | art. 605 |
| Classement de résidence de tourisme | non |

| COMMENTAIRE | |
|---|--|
| <p>Bail renouvelé en 2021, travaux et remplacement du mobilier à la charge du vendeur (3600 € HT). Droit de séjour de 2 semaines (voir article 7.3 du bail). Décomposition du loyer présenté : 5797€ HT Fixe loyer après indexation au 01.01.2026 1315 € HT variable 2024 versé en avril 2025. Suite à l'étude énergétique réalisée par DPE BOOST, il résulte qui est possible de passer en classe énergie : D. Scénario travaux : (Installation d'une VMC simple-flux hygro B) pour un coût total estimé à 640 € TTC.</p> | |

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 23/06/2026 à 11:03